



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC7-4-11

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

SCI RONDEIRAS POUR LE COMPTE DE L'EURL BABETH COIFFURE A
VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2026BC7-4-11

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI RONDEIRAS POUR LE COMPTE DE L'EURL BABETH COIFFURE A VALENCE D'AGEN

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 14 janvier 2026, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 21 janvier 2026.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Présentation du projet :

Madame France MARTINS installée depuis 1992 à Valence d'Agen avec l'EURL « BABETH Coiffure », 39 rue du chevalier toile, a développé et pérennisé son salon de coiffure, qui est constitué aujourd'hui de 7 salariés à temps plein dont une apprentie, dans des locaux de 45 m².

Afin de continuer à assurer son développement et le lancement d'une nouvelle activité, l'acquisition et l'aménagement dans de nouveaux locaux professionnels étaient une priorité depuis plusieurs années, et deviennent aujourd'hui une réalité avec l'acquisition d'un nouveau local commercial de 130 m² situé 5 rue du chevalier toile à Valence d'Agen.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Travaux d'acquisition et d'aménagements de ces locaux professionnels pour un montant global HT d'investissement immobilier éligible de 126 999,56 € décomposés comme suit :

- Achat des locaux :	93 000,00 €
- Honoraires et frais:	10 100,00 €
- Travaux d'aménagement:	23 899,56 €

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 25 399,91 € soit 20 %.

Plan de financement :

- Financement du projet par emprunt bancaire et sur les Fonds Propres.

- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 25 399,91 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 25 399,91 €.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation présidée par Christiane LECORRE, s'est réunie le 21 janvier 2026 et a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 25 399,91 € à la SCI RONDEIRAS pour le compte de l'EURL BABETH Coiffure à Valence d'Agen,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 25 399,91 € à la SCI RONDEIRAS pour le compte de l'EURL BABETH Coiffure à Valence d'Agen,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul TERRENNE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

09 MARS 2026

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L' IMMOBILIER D'ENTREPRISES SCI RONDEIRAS pour le compte de L' EURL BABETH COIFFURE A VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC7_4_11-
DE

Numéro d'acte : 2026BC7_4_11

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-4-0-0-0 (Finances locales / Interventions
économiques)

Fichier acte : 2026BC7-4-11 Politique développement éco
Aide à l'immo SCI RONDEIRAS EURL
BABETH Coiffure à VALENCE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:22:22

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:22:48